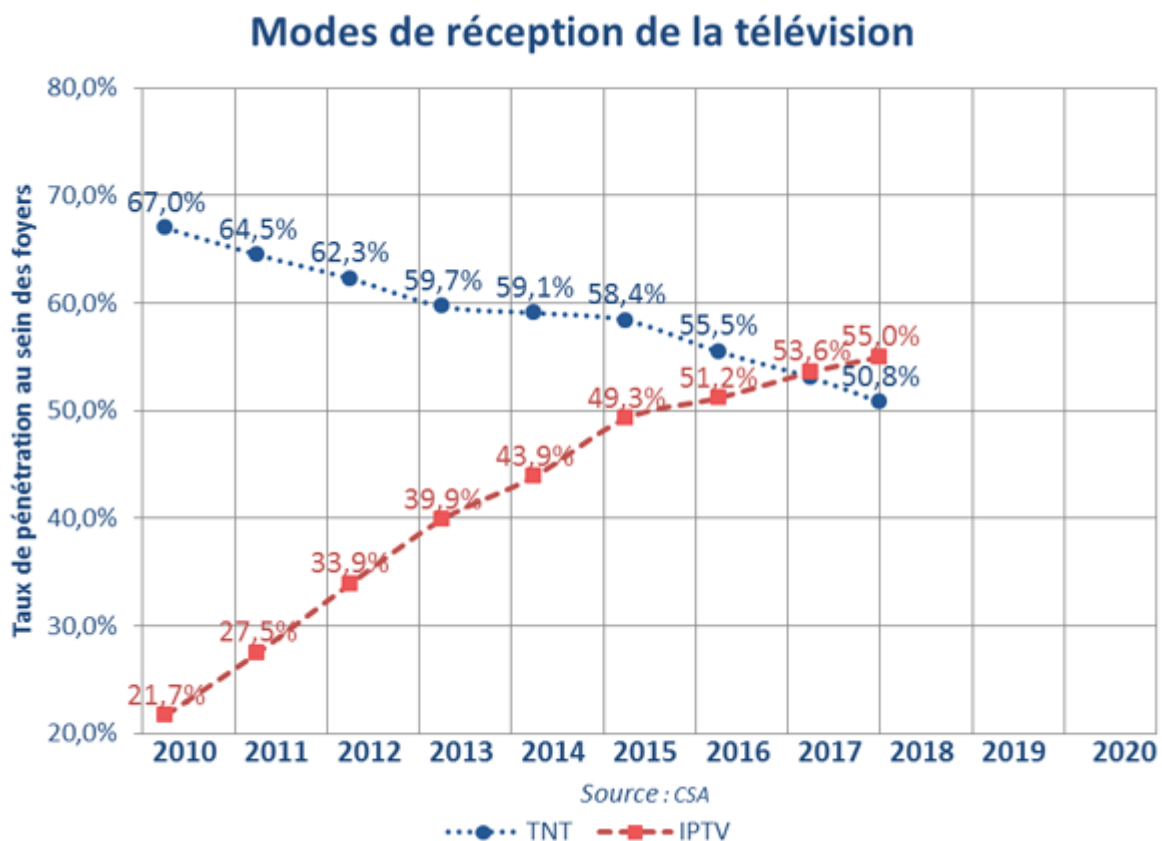


TNT : explosif ! elle est appelée à disparaître

☒ L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes [a publié un graphique éloquent](#), où l'on voit la part de la TNT passer de 67 % à 50 % en sept ans, tandis que celle de la télévision par IP (IPTV) a cru à 55 % en 2017, contre 21 % en 2010. Les deux courbes se sont croisées en 2017.



Bascule des usages.

Pour le régulateur des télécoms, « *la substitution de la TNT devrait se poursuivre à mesure que s'accroît le nombre de foyers éligibles à Internet haut et très haut débit* », et car l'accès à la télévision se fait à travers les formules dites « triple play » & même quadruple play des fournisseurs d'accès à Internet, (accès au

réseau, une ligne téléphonique un service TVun mobile).

Cette substitution pourrait libérer des fréquences additionnelles pour développer l'ultra haut débit mobile; le président de l'ARCEP considère qu'il est « *inéluçtable que les fréquences TNT basculent du côté des télécoms* », du fait des usages changeants du côté de la télévision, & à cause du « *quasi-doublement des volumes de données tous les ans* ».

« La 5G aura besoin de bandes supplémentaires. Si un jour les télécoms doivent reprendre celles de la TNT, comme cela s'est fait pour la 4G, c'est une décision qui doit être prise au niveau européen. Cette question va se poser en 2019 ».

source : Les Echos, l'ARCEP